



COVID-19

ACTIVITES OLDTIMER
RECOMMANDATIONS

Introduction

Le Conseil national de sécurité a décidé, en date du 03.06.2020, qu'à partir du lundi 08.06.2020, les balades en oldtimer allaient, à nouveau, être possibles.

Au sein de la fédération, nous savons que les autres activités liées aux oldtimers vont être progressivement rendues possibles, certes avec un certain nombre de mesures strictes à prendre et à faire respecter.

Après concertation avec le cabinet du ministre Bellot, nous avons reçu le feu vert pour permettre le retour d'un certain nombre d'activités à partir du 1er juillet.

Le document actuel contient un certain nombre de recommandations adressées aux organisateurs et aux participants.

Ce document a été établi sur base de l'Arrêté ministériel du 23 mars 2020 et des Arrêtés ministériels ultérieurs le modifiant.

Notre attention s'est focalisée sur 2 paragraphes de l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 5 juin 2020 qui stipulent ce qui suit :

- des activités n'impliquant pas de contacts physiques, dans un contexte organisé, notamment par un club ou une association, en groupe de maximum 20 personnes jusqu'au 30 juin 2020 inclus, et de maximum 50 personnes à partir du 1er juillet 2020, toujours en présence d'un entraîneur, encadrant ou superviseur majeur;

et

- l'utilisation d'infrastructures fixes ou temporaires pour l'organisation de réceptions et de banquets à partir du 1er juillet 2020 pour un maximum de 50 personnes dans les mêmes conditions que la restauration.»*

Ces paragraphes nous incitent, tous, à être créatifs.....quelques exemples vous sont présentés dans les diverses rubriques de ces recommandations.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

La FBVA demande, afin de faire connaître le plus grand nombre d'activités possible au grand public, de les enregistrer gratuitement sur notre site. Cela peut se faire numériquement via un formulaire sur notre page d'accueil.

<https://www.bfov-fbva.be/fr/events/ajoutez-un-evenement>

Les organisateurs et les participants doivent toujours garder à l'esprit les règles suivantes :

- Les règles d'hygiène restent essentielles. Cela signifie : se laver les mains, et ne pas donner la main ou s'embrasser pour se saluer.

- Les activités (briefing, inscriptions, etc.) doivent, de préférence, avoir lieu à l'extérieur. Si ce n'est pas possible, la pièce doit être suffisamment ventilée.
- Des précautions supplémentaires doivent être prises si des personnes des groupes à risque sont présentes.
- Les règles de respect des distances doivent continuer à s'appliquer.

MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION - ORGANISATEURS

Chaque organisateur devra faire preuve de créativité afin de garantir la « distanciation sociale » lors de son événement.

L'organisateur prévoit un responsable qui peut être contactée par les autorités, si cela s'avère nécessaire (paragraphe 3 de l'alinéa 2 de l'article 4 de l'AM du 05/06/2020).

L'organisateur peut concevoir un plan de circulation pour que les inscriptions se déroulent sans que les participants aient à se croiser, selon le principe IN et OUT, et en tenant compte du fait qu'un maximum de 50 personnes peut se regrouper. Par exemple : prévoir des timing différents pour les inscriptions et pour les départs des balades, séparer la totalité des participants en plusieurs petits groupes.....

L'organisateur mettra les moyens nécessaires à disposition afin d'assurer l'hygiène des mains (par exemple la présence de gel pour les mains à la table d'enregistrement, ...).

L'organisateur fournira des masques buccaux aux participants qui n'en possèdent pas.

L'organisateur prendra les mesures appropriées pour désinfecter régulièrement le matériel utilisé.

Lors de l'utilisation d'un catering, l'organisateur respectera les mesures imposées par le gouvernement et connues par l'exploitant Horeca.

MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION - PARTICIPANTS

Chaque participant doit toujours se munir d'un ou plusieurs masques buccaux afin de pouvoir les utiliser si la distanciation sociale nécessaire ne peut être garantie. L'utilisation de votre propre stylo à bille est également recommandée.

TYPES D'ACTIVITÉS

Il existe différents types d'activités organisées par les clubs de oldtimers ou par des organisateurs professionnels. Chacune de ces activités sera évoquée en détail par la suite.

- Soirées de rencontres/journées d'information/séminaires
- Balades dans le pays
- Balades hors du pays (à l'étranger)
- Événements statiques
- Événements de masse

SOIREES RENCONTRES

À partir du 01 juillet 2020

Plusieurs clubs organisent, chaque mois, une agréable soirée de rencontre et font usage, pour ce faire, à une petite salle à l'arrière d'un café ou d'un autre lieu horeca.

En plus des recommandations générales pour les organisateurs et les participants, et afin de pouvoir l'organiser en toute sécurité, la FBVA ajoute les recommandations suivantes :

- La liste de présence est recommandée ;
- Les mesures de prévention, incluses par le gouvernement dans le « Guide relatif à l'ouverture de l'horeca pour prévenir la propagation du virus COVID-19 », doivent être respectées ;

SÉMINAIRES - JOURNÉES D'INFORMATION

À partir du 01 juillet 2020

Des journées/soirées d'information sont régulièrement organisées par notre fédération, mais aussi par certains clubs, pour informer les membres. La tenue d'une assemblée générale peut également s'appliquer sous ce titre, puisque les membres ou les actionnaires doivent être présents pour voter.

A cette fin, il est fait usage, soit d'une petite salle à l'arrière d'un café ou un autre lieu de restauration, mais aussi de salles de séminaire, d'un auditoire dans une université, d'un cinéma,

En plus des recommandations générales pour les organisateurs et les participants, et afin de pouvoir l'organiser en toute sécurité, la FBVA ajoute les recommandations suivantes :

- Les mesures de prévention, incluses par le gouvernement dans le « Guide relatif à l'ouverture de l'horeca pour prévenir la propagation du virus COVID-19 », doivent être respectées ;
- L'inscription en ligne est recommandée ;
- S'il est fait usage d'un auditoire, d'une salle de cinéma, alors, les mêmes règles que celle prévues pour une visite dans un cinéma seront d'application (celles-ci doivent encore être déterminées par le gouvernement).

BALADES SUR LE TERRITOIRE BELGE

À partir du 01 juillet 2020

La Belgique compte plus de 500 clubs, qui organisent chacun au moins une balade touristique, principalement le week-end, et surtout le dimanche et les jours fériés.

À cette fin, un lieu de restauration est parfois appelé à recevoir les participants.

En plus des recommandations générales pour les organisateurs et les participants, et afin de pouvoir l'organiser en toute sécurité, la FBVA ajoute les recommandations suivantes :

- Les mesures de prévention, incluses par le gouvernement dans le « Guide relatif à l'ouverture de l'horeca pour prévenir la propagation du virus COVID-19 », doivent être respectées (par exemple lors d'un arrêt, au lunch, ...)
- L'inscription en ligne est recommandée ;
- Le téléchargement en ligne d'un roadbook est recommandé ;
- La répartition des participants est recommandée, par exemple en les recevant et en les laissant partir en petits groupes
- Lors de la visite d'un site touristique ou d'un musée, les réservations doivent être faites à l'avance.

BALADES TOURISTIQUES À L'ÉTRANGER

À partir du 15 juin 2020

Les balades à l'étranger sont également très appréciées dans le monde des oldtimers. Celles-ci sont parfois organisées par des clubs mais aussi par des organisateurs professionnels, des agences de voyages,

En plus des recommandations générales pour les organisateurs et les participants, et afin de pouvoir les organiser en toute sécurité, la FBVA ajoute les recommandations suivantes :

- Seulement autorisé si le pays de destination autorise la présence des touristes venant de Belgique ;
- Les mesures préventives, prises par le gouvernement étranger, doivent être respectées (par exemple lors d'un arrêt, au lunch, ...)
- Les inscriptions en ligne sont recommandées ;
- Le téléchargement en ligne d'un roadbook est recommandé ;
- La répartition des participants est recommandée, par exemple en les recevant et en les laissant partir en petits groupes ;
- Lors de la visite du site touristique ou du musée, les réservations doivent être faites à l'avance, dans la mesure où c'est obligatoire à l'étranger ;

EVENEMENTS STATIQUES

À partir du 01 septembre 2020

Des événements statiques sont généralement organisés à la demande des autorités communales, comme à l'occasion d'une braderie, d'une kermesse,

En plus des recommandations générales pour les organisateurs et les participants, et afin de pouvoir les organiser en toute sécurité, la FBVA ajoute les recommandations suivantes :

- Seulement autorisé si l'administration communale l'autorise ;
- L'administration communale peut également imposer un nombre maximum de participants (véhicules) ;

- On peut faire appel à un food-truck s'il n'y a pas d'établissement horeca local disponible ;
- Les inscriptions en ligne sont recommandées ;
- Les emplacements de stationnement et/ou de camping doivent être spacieux ;

RASSEMBLEMENTS DE MASSE

À partir du 01 septembre 2020

Le monde des oldtimers connaît également un certain nombre de rassemblements de masse tels que :

- Cars & Coffee
- Fly-Inn
- Concours d'Elégance
- Bourses
- Rassemblements sur circuit (ex : Historic GP, Spa Six Hours, ...)
- ...

Ces activités peuvent avoir lieu à la fois en plein air et dans un bâtiment. Le nombre de visiteurs peut rapidement atteindre plus de 200 personnes.

La FBVA vous informera, à une date ultérieure, des règles sur les événements de masse dès qu'elles auront été fixées par le Conseil National de Sécurité.

Conclusion

À l'ère Corona d'aujourd'hui, la FBVA considère que la santé publique est d'une importance primordiale, tout comme la sécurité routière.

Les amateurs de oldtimers ont fait preuve, au cours des derniers mois, de beaucoup d'esprit civique, et ont laissé leur oldtimer autant que possible « à l'écurie ».

Étant donné que nous voulons, autant que possible, protéger tout le monde contre la contamination, la FBVA considère, en ce qui concerne la communauté oldtimer, que ce guide des recommandations est une manière de suivre le bon chemin, celui qui nous mènera loin de cette période difficile.

Ces recommandations sont, bien sûr, sujettes à changement, et nous pouvons les expliquer de manière plus détaillée si cela s'avère nécessaire.

Bruxelles, le 10.06.2020

Peeter Henning

CEO FBVA